

Compte-rendu du CHSCT-M du 10 mars 2016

Le CHSCT Ministériel du MAAF du 10 mars 2016 était présidé par Madame Anne Perret.

Étaient présents à ce CHSCT-M :

Pour la FSU : Didier HERBERT, secrétaire du CHSCT-M, Antonio Dos Santos, Marc Versepuech et Jacques Tuzet. FO, L'UNSA et la CFDT étaient présents.

Tout d'abord, nous avons lu une déclaration liminaire (en pièce jointe) soutenue aussi par Force Ouvrière.

L'UNSA, qui ne s'était pas associée à notre déclaration, a lu sa propre déclaration liminaire.

Ordre du jour

1) Approbation du PV de la séance plénière du 17 juillet 2015 :

Le PV a été approuvé en l'état. Toutefois, les débats se sont engagés à propos d'une question diverse qui avait été posée par un membre de FO à propos d'un enseignant en droit de retrait depuis plusieurs mois et sans réponse de l'administration. Sur ce point, Monsieur Clément (chef du SRH) a précisé que le CHSCTREA n'était pas compétent sur les cas individuels et que seule la CoHS pouvait statuer. En outre, il a ajouté que ce droit de retrait relevait de l'article 5-6 et non 5-7 du décret du 28 mai 82. Enfin, Monsieur Clément a terminé en précisant que la mission du CGAAER en cours sur l'arbitrage CoHS / CHSCTREA avait pratiquement finalisé son travail.

Pour la FSU : ce droit de retrait ne peut être traité en CoHS (instance où les élèves sont présents) mais en CHSCTREA qui est seul compétent. De plus, comme nous l'avons écrit dans notre déclaration liminaire, l'inspecteur du travail peut aussi être saisi dans le cas présent (voir article 5-5 du décret 82-453).

2) Etat d'avancement du groupe de travail «agressions» :

Une nouvelle note de service est en cours de rédaction et remplacera la note de service du 11 décembre 2006.

La présidente a insisté sur l'indispensable nécessité de faire remonter au SG du MAAF les signalements d'agressions. Elle a aussi ajouté que la structure de l'agent pouvait aussi porter plainte en cas d'agression.

Monsieur Clément (chef du SRH) a relevé le faible nombre d'agressions (une en 2015) dans l'enseignement agricole.

La CFDT a fait remarquer la particularité de l'enseignement puisqu'il ne s'agit pas de contrôle mais de relations entre collègues, élèves, parents...

La présidente a précisé qu'il n'y avait pas d'approche par secteur mais que l'ensemble des agents du MAAF était concerné.

FO a dit la difficulté des agents à porter plainte alors qu'ils seront peut-être amenés à contrôler à nouveau ces mêmes administrés.

Pour la FSU : les conditions de travail des agents exerçant des missions de contrôle se dégradent de plus en plus (voir déclaration liminaire). De plus, nous avons demandé une cohérence des préfets. En effet, après une agression, le préfet demande aux directions de stopper les contrôles et de les reprendre 10, 15 jours voire quelques mois après. Cette reprise des contrôles ne repose sur rien puisqu'il n'y pas d'élément nouveau. En outre, nous avons encore réclamé un positionnement clair de la chaîne hiérarchique par une communication externe ferme et sans ambiguïté. Nous avons aussi réaffirmé notre volonté à encourager les agents à faire valoir leur droit de retrait en situation difficile et conflictuelle.

3) Prévention de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) en abattoirs :

La présidente a fait part des très bons retours à la suite de la journée sur les TMS du 7 décembre 2015.

Monsieur Clavel (ISST) a présenté deux axes de travail pour les années à venir :

- utiliser le réseau de compétence au bénéfice des services.
- répondre aux besoins de formation des techniciens et des services.

Monsieur Stainer (DGAL) a fait remarquer que depuis 20 ans on faisait de l'ergonomie dans les abattoirs et ce, sans succès.

Pour la FSU : tout d'abord, nous avons souligné l'importance de la formation notamment pour les vétérinaires d'abattoirs. En effet, ce sont eux (elles) qui rencontrent régulièrement l'abatteur et qui sont les premiers(ères) interlocuteurs(trices) lorsque l'abatteur décide de modifier la chaîne d'abattage et les postes d'inspection. Nous avons encore une fois souligné l'excellent travail réalisé par Amandine Gautier sur les TMS. Par contre, nous avons vivement fait savoir à la présidente que l'administration ne répondait pas aux questions posées par Amandine Gautier. Par exemple, l'approche multifactorielle présentée par l'administration ne répond nullement à la problématique : «les chaînes de consigne sont non automatisées». Il ne s'agit pas d'un problème de formation des inspecteurs ou d'un problème de relation avec la hiérarchie mais c'est un problème purement mécanique auquel l'administration ne répond pas. Quand à l'affirmation selon laquelle on ferait de l'ergonomie dans les abattoirs sans résultats, nous avons aussi dénoncé ces propos puisque dans les abattoirs, il n'y a jamais eu de vraie réflexion ergonomique pour améliorer les postes de travail. Aujourd'hui, l'ergonomie est utilisée pour augmenter la productivité dans les abattoirs et c'est d'ailleurs le sens du travail de Monsieur Coutarel**. Nous avons terminé en demandant enfin une réelle prise de compte de l'aménagement des postes de travail prévu par le code du travail.*

4) Formation des membres du CHSCTM :

Madame Hamon (cheffe de bureau BASS) a fait un bilan à propos de la formation des membres du CHSCTM. 14 membres ont suivi la formation RPS. 9 n'auraient pas bénéficié de formation de « base » (ils ont été nommés après les dernières élections professionnelles). Elle a poursuivi en précisant que si les membres le souhaitaient, la formation pourrait être programmée.

Pour la FSU : la formation des membres - 5 jours - est une obligation réglementaire (décret 82 453) et non un souhait.

5) Crédits du CHSCTM :

La présidente a fait un bref rappel réglementaire et explicité les 2 circulaires concernées :

- la circulaire sur les crédits CHSCTM du 4 novembre 2015 ;
- la circulaire du ministère de l'intérieur du 14 décembre 2015 et faisant suite aux attentats sur la sécurité dans les établissements d'enseignement.

La présidente a noté la montée en puissance des demandes de crédits (de 260000 euros en 2015 à 320000 euros en 2016) pour 100 000 euros disponibles.

Madame Hamon (cheffe de bureau BASS) a précisé que les dossiers recensés étaient deux fois plus nombreux qu'en 2014 (84 en 2015), notamment dans les EPL et qu'ils concernaient les thèmes suivants : secourisme et RPS.

Monsieur Clément (chef du SRH) a indiqué qu'une solution était à l'étude pour satisfaire les demandes.

Prochaine réunion à ce sujet : 19 avril 2016.

Pour la FSU : La montée en puissance des demandes de crédits pour les établissements d'enseignement révèle de la prise en compte de cette obligation de prévention des RPS. Au vu des difficultés financières de beaucoup d'EPL, il n'est pas normal qu'on ne puisse pas tous les aider.

6) Point sur la prévention des RPS :

Monsieur Clément (chef du SRH), à la suite d'une remarque de la FSU, a déploré que certaines directions n'aient toujours pas lancé la démarche de lutte contre les RPS et précise qu'un rappel à l'ordre sera fait.

Madame Hashler (ISST) a fait remarquer que les travaux de certains prestataires n'étaient pas de bonne qualité.

Monsieur Clavel (ISST) a ajouté que certes, le prestataire était important, mais que l'engagement de la direction l'était encore plus.

Pour la FSU : il n'est pas normal que la démarche ne soit toujours pas initiée dans certaines directions. De plus, nous demandons une concertation effective entre les OS et les directions.

7) Etat d'avancement du guide d'insertion des personnes handicapées :

Monsieur Jourdan (SRH) a indiqué que le guide était en ligne et qu'il attendait les remarques des OS. De plus, concernant la formation des agents encadrant les personnels en situation de handicap nouvellement embauchés, un travail avec l'INFOMA*** va être initié.

8) Médecine de prévention :

Madame Hamon (cheffe de bureau BASS) a fait part d'une enquête sur la médecine de prévention réalisée par son service.

En résumé, 64 structures n'ont aucune solution pour la médecine de prévention (dont 36 EPL, 5 dans le SUP et 6 DDT).

Monsieur Clément (chef du SRH) a reconnu que la situation était préoccupante. Il souhaite des mutualisations au niveau départemental entre tous les services de l'Etat. Il a ajouté que des évolutions étaient à l'étude (remplacement des médecins par des infirmiers(ières)). Un point sera fait au CHSCTM de novembre 2016.

Pour la FSU : comme nous l'avons rappelé dans notre déclaration liminaire, la médecine de prévention est un sujet très important pour les agents du MAAF. Nous avons indiqué que le remplacement des médecins par des infirmiers(ères) lors de certaines visites médicales n'était pas acceptable. Nous avons aussi soulevé les limites de la mutualisation quand certains métiers sont très spécifiques (inspecteurs en abattoirs). En outre, seuls les fonctionnaires dans les EPL ont accès à ce service « centralisé ». La difficulté de trouver un médecin de prévention se pose d'autant plus pour les non titulaires dans certains EPL.

9) Rapport d'activité 2015 des ISST :

Monsieur Clavel (ISST) a présenté le rapport d'activité des ISST. Ils sont 8 dont un en appui à la présidente (Pierre Clavel).

En résumé :

- deux axes importants : TMS et RPS ;
- 9 % du temps en appui, conseil aux directeurs ;
- 111 inspections dont 28 en EPL (augmentation importante des visites) ;
- Leur participation dans les CoHS a doublé en 2015 par rapport à 2014 mais une dizaine d'établissements ne réunissent pas ces commissions.
- Il faut savoir que pour les CHSCT, et c'est une nouveauté, les ISST peuvent être saisis s'il n'y a pas de réunions de ce type au bout de 9 mois.
- peu d'assistants de prévention nommé dans les EPL.
- très sollicités sur les RPS ; le risque *agression* est très préoccupant et pourtant peu traité.
- depuis 2014, formation sur une semaine de tous les nouveaux directeurs d'EPL ;

Priorités 2016 :

- les inspections ; présence dans les CoHS/CHSCT
- prévention RPS / TMS / agressions / gestion de crise / risques majeurs / exposition des agents aux risques chimiques dangereux
- soutien aux SG, aux chefs(fes) de service, assistants et conseillers de prévention ;
- prendre en compte les impacts de la réforme territoriale.

A une question de la FSU sur les PPMS, Monsieur Tronco (DGER) a répondu que seul 1/3 des établissements (dont le privé) ont achevé leur PPMS.

Même si ces démarches sont en forte augmentation depuis novembre 2015, à la suite de deux circulaires de la DGER, Monsieur Tronco convient que cela demeure insuffisant (ce document est obligatoire depuis 2002). Il ajoute que le 30 mars prochain, lors d'un séminaire sur la sécurisation des sites des EPL, un rappel sera fait aux directeurs.

La FSU a noté l'importance accordée par les ISST aux agents de prévention mais pour l'enseignement en particulier, très peu de ces agents ont des décharges réelles et encore moins pour les enseignants dont rien n'est prévu dans les fiches de service par le logiciel *Guépard*. La DGER répond que c'est la DRAAF qui doit trouver les moyens.

Pour la FSU : le soutien accordé par les ISST aux SG, assistants et conseillers de prévention, chef (fe) de service est important mais nous constatons que rien n'est fait pour soutenir les membres de CHSCT.

Il n'est pas normal que pour tous les agents de prévention, il n'y ait pas de décharges suffisantes pour travailler sur la santé et la sécurité au travail.

10) Programme national de prévention 2016 :

La présidente annonce qu'il s'agit plan pluriannuel décliné jusqu'à la fin de la mandature et présenté chaque année avec révision annuelle en Groupes de Travail (sur l'insistance de la FSU).

La FSU demande s'il sera présenté en CTM pour faire connaître à l'ensemble des participants les actions du CHSCTM et garder un lien plus fort entre CTM et CHSCTM.

Pas au prochain CTM mais ce pourra être fait ultérieurement, répond la présidente.

La FSU demande où en est la charte des ACMO. Monsieur Jourdan (SRH) répond que c'est en cours.

La FSU interroge sur le guide DUERP ? Monsieur Clavel (ISST) répond que ce n'est pas véritablement un guide.

La FSU demande si l'étude « pesticides » est financée. Monsieur Clavel répond que cette étude n'est ni financée ni retenue à ce jour.

11) Outil d'autodiagnostic CHSCT développé par les ISST :

Monsieur Clavel (ISST) présente l'outil qui a été élaboré à partir d'un travail de l'ANACT et du BTP.

Il s'agit d'un outil d'auto-amélioration qui repose sur 36 questions répartis en 4 axes :

- fonctionnement de l'instance
- positionnement de l'instance
- risques majeurs traités par l'instance
- actions menées par l'instance

Chaque ISST va sélectionner 1 à 2 structures hors Enseignement technique (en DRAAF, DDI, enseignement sup, et administration centrale).

Le MAAF serait très intéressé par cet outil. Il sera donné plus d'informations au CHSCTM de juin.

Pour la FSU : cet autodiagnostic peut être un outil intéressant.

12) Evolution réglementaire des travaux interdits aux jeunes :

Monsieur Clavel (ISST) explicite les modifications concernant les travaux interdits aux jeunes****. Il explique que désormais il sera possible dans la FP d'État de déroger, pour les jeunes de 15 à 18 ans, à certains travaux qui étaient jusqu'à maintenant interdits (conduite d'engins, manipulation de produits chimiques, travaux temporaires en hauteur, manipulation d'animaux dangereux etc.).

Il y a 5 conditions pour obtenir une dérogation :

- Évaluation des risques (donc présence d'un document unique)
- Actions de prévention
- Avoir informé le jeune
- Encadrement assuré au jeune
- Délivrance d'un avis médical

Dans un second temps, une déclaration du chef de service, réalisée avec l'assistant de prévention, doit être transmise à l'ISST compétent et le CHSCT/CoHS concerné. Cette déclaration a une durée de 3 ans.

M. Clavel (ISST) précise que ces démarches sont à réaliser uniquement quand l'apprenti effectue un stage sur le site d'un EPL, par exemple.

13) Questions diverses :

Visite d'abattoir par les membres du CHSCTM :

La présidente annonce que des contacts ont été pris avec la DGAL et que cette visite se déroulera sans doute en mai.

Demande de financement de frais de déplacement pour les membres hors groupe de travail :

Monsieur Clément (chef du SRH) répond que les droits syndicaux ont été négociés en 2015 et qu'il n'est pas prévu de les renégocier. Il ajoute qu'il est toujours possible de profiter des réunions avec convocation (donc frais de transport remboursés) et pour la prise en charge des nuitées, les OS bénéficient de subventions.

Définition du périmètre d'intervention du CHSCTM pour les agents du MAAF en DDI :

Monsieur Jourdan (SRH) précise que toutes les problématiques spécifiques relèvent du CHSCT-M du MAAF mais que les sujets transversaux relèvent du CHSCT des DDI.

Point sur les difficultés de l'abattoir COOPERL à Lamballe :

Monsieur Stainer (DGAL) précise qu'il n'est pas au courant mais que si des problèmes existent, des mesures seront prises.

Temps syndical non appliqué dans des CHSCTREA :

Information transmise à la DGER, M. Tronco ayant quitté la séance avant son terme.

* Thèse en cours sur : «*La santé au travail des agents de l'État en abattoir. De l'émergence publique du problème à la mise en place d'une politique de prévention* » (depuis juillet 2012).

**Enseignant chercheur de l'université Blaise Pascal de Clermont Ferrand et consultant de la société ACTE pour le CHSCTM.

***Institut National de Formation des Personnels du Ministère de l'Agriculture.

****Décret 2015-1583 du 3 décembre 2015 relatif à la procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en situation de formation professionnelle dans la fonction publique de l'Etat d'effectuer des travaux dits « réglementés ».

Modèle de déclaration dans la circulaire du 21 janvier 2016.

Vos représentants FSU au CHSCT-M :

Didier Herbert (0629821965),
Antonio Dos Santos (0160623300)
Marc Versepuech (03 27 99 75 55)
Olivier Gautié (0561003070)
Jacques Tuzolet (0687717945)
Olivier Jullin (0633837766).